



TRUCS & ASTUCES

Acte de décès introuvable ?

Pensez aux tables de succession et absences !

Par Olivier Goffette

Trouver l'acte de décès d'un ancêtre qui n'a pas fini sa vie dans la commune de sa naissance ou de son mariage nécessite souvent des recherches longues et fastidieuses. Si les ressources en ligne (bases de données d'Ardenes Généalogie, Geneabank, Genanet...) ne donnent aucune réponse, la méthode classiquement pratiquée est celle de la battue : il s'agit de consulter l'état civil (en commençant par les tables décennales) ou les registres paroissiaux des communes voisines du dernier lieu de résidence attesté. La recherche commence par les communes limitrophes et s'élargit ensuite aux communes plus éloignées. La battue peut aussi porter sur les communes de résidence des enfants.

Cet article, qui s'appuie sur un cas concret, a pour objet de souligner l'intérêt des tables de succession et absences comme source complémentaire de l'état civil pour une recherche fructueuse.

Le problème posé.

Lambert GOFFETTE est né le 23 septembre 1848 à Vireux-Wallerand. Il épouse Marie Céline LAMBERT le 12 janvier 1875. De leur union naîtront 6 garçons et trois filles.

Les actes de naissance de leurs enfants montrent que Lambert et Céline ont quitté Vireux entre 1875 et 1878. Lambert devient ouvrier en créosotage (traitement des traverses en bois), le couple habite à la gare d'Amagne au minimum de 1878 à 1890. L'acte de mariage de leur fils aîné Paul Edmond atteste qu'en 1902, Lambert et son épouse Céline sont domiciliés à Novy-Chevrières, à quelques kilomètres d'Amagne.

Quand et où sont-ils décédés ?

La consultation des tables décennales de Novy-Chevrières pour la décennie 1893-1902 et les trois suivantes ne fait état du décès ni de l'un, ni de l'autre. Le principe de la battue a ensuite été appliqué en consultant les tables décennales des communes avoisinantes. Il est à noter que cette recherche a été effectuée aux Archives départementales des Ardennes puisque les tables décennales de cette époque ne sont pas en ligne. Conclusion : Lambert et Céline n'ont donc pas terminé leur vie à Novy-Chevrières et dans ses environs.

La solution

La réponse à la question a pu être trouvée grâce aux **tables de succession et absences**. La consultation peut être faite en ligne sur le site internet des archives départementales des Ardennes :

http://archives.cg08.fr/arkotheque/tables_successions_absences/index.php

Les tables de succession et absence sont des registres établis par l'administration fiscale dont la vocation est d'enregistrer les droits de mutations pesant sur les héritages. Les tables font état de tous les décès (y compris ceux des enfants en bas âge), qu'ils aient fait l'objet d'une succession ou qu'ils soient restés vacants (« absences »). Instituées en 1791, ces tables ont été élaborées jusqu'à l'après-seconde guerre mondiale.

Pour chaque décès, la table fait état des éléments permettant de régler la succession : nom et prénoms du défunt, sa profession, son adresse, la date et le lieu du décès, l'état marital et l'identité du conjoint. Si le défunt laisse un héritage, la table indique sa nature, l'identité des héritiers (noms, adresses) et la date et le numéro de déclaration de succession. Il s'agit donc d'une clé d'entrée vers les documents notariés comme par exemple les inventaires après décès et les partages de succession.

Le site internet des Archives départementales des Ardennes précise que « la collection conservée aux Archives départementales des Ardennes est lacunaire suite aux destructions des deux guerres mondiales. Par ailleurs, seules les tables de successions et absences microfilmées sont disponibles, la suite de la numérisation viendra donc compléter cet ensemble »... « Les tables sont établies par bureaux d'enregistrement qui correspondent à des circonscriptions territoriales proches des cantons »... « Initialement le département des Ardennes était découpé en 29 bureaux. Lorsqu'un bureau ferme, ses compétences sont reprises par le bureau voisin. »

Il est important de noter que **tout décès est consigné dans la table du bureau dont relève le lieu du domicile au moment du décès** (et non le lieu de naissance). Mais toute règle souffre des exceptions, comme nous allons le découvrir.

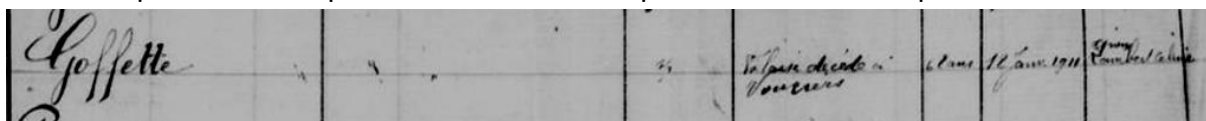
Revenons à notre cas concret...

La consultation des tables commence par celle des bureaux du Sud du département des Ardennes puisque le couple Lambert et Céline s'était établi durablement dans la région de Rethel. Elles ne donnent aucun résultat. Le couple serait-il retourné en fin de vie à Vireux-Wallerand, leur village natal ?

Pour tester cette hypothèse, la voie classique est la consultation de l'état civil de la commune mais cela nécessite un déplacement aux archives : Lambert et Céline sont vivants en 1902, l'état civil n'est pas en ligne pour les périodes postérieures à cette année. Commençons donc par consulter en ligne les tables de succession et absences du bureau de Givet, auquel est rattaché Vireux-Wallerand.

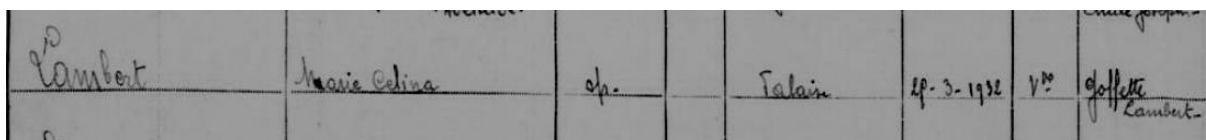
La recherche débute avec la table de la période 1898-1932. La lecture est rapide : les tables sont construites par classement selon la première lettre des patronymes, puis par date chronologique des décès.

La vue 93 de la table fait état du décès d'un GOFFETTE mort à Vouziers le 12 janvier 1911, habitant à Falaise (commune proche de Vouziers), époux de Céline Lambert. Le prénom n'est pas indiqué mais il ne peut s'agir que de Lambert. Puisqu'il est noté « époux », et non « veuf », il peut donc être déduit que Céline lui a survécu.



En s'appuyant sur la mémoire familiale, il peut être conclu que Lambert a probablement passé ses derniers jours chez son fils aîné Edmond qui exploitait alors une briqueterie à Vouziers. Il habitait à Falaise, vraisemblablement chez son fils Paul Victor qui exploitait une autre briqueterie à Falaise.

La recherche se poursuit pour trouver la date de décès de Céline. Elle commence par la table de Givet pour la période 1898-1932, mais sans résultat. En revanche, la vue 124 de table de la période suivante, 1924-1937, rapporte de décès de Marie Céline LAMBERT, veuve de Lambert GOFFETTE, domiciliée à Falaise où elle est morte le 25 mars 1932.



Banco ! Il ne reste plus qu'à consulter l'état civil de Vouziers et de Falaise pour prendre connaissance des actes de décès des deux aïeux.

Il doit être souligné que le principe de base selon lequel le lieu du domicile au moment du décès détermine le bureau d'enregistrement n'est pas toujours appliqué, comme l'a illustré ce cas concret. Pour Lambert et Céline, leur décès a été rapporté dans la table de Givet, qui correspond à leur lieu de naissance (Vireux-Wallerand relevant du bureau de Givet) et non dans celle de Vouziers.

En conclusion, les tables de succession et absence constituent une source complémentaire de l'état civil pour tenter de débloquent une recherche jusqu'alors infructueuse et un excellent point d'entrée pour aborder les aspects patrimoniaux d'une histoire familiale.